

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2018

Présents : Julien ADAMI, Maïté BARBECOT, Sylvie BURLLOT, Marie-Paule CHAZAL, Gérard GUITTARD, Arlette LEPEYTRE, Jacques MANDON, Christian PAILLOUX, Maria SENECAIRE, Odile VELLETT,

Excusés : Guy GALAIS, pouvoir à Arlette LEPEYTRE, Jean-Luc MIOCHE, pouvoir à Gérard GUITTARD, Patrice LÉBOUCHARD, pouvoir à Odile VELLETT, Thierry VALLEIX, pouvoir à Christian PAILLOUX

Secrétaire de séance : Marie-Paule CHAZAL

DIA :

Parcelle ZL130 à Chadrat : maison d'habitation, valeur 49 000 €. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter.

Points à rajouter à l'ordre du jour :

- Remboursement des frais de déplacement d'un agent.

1) Point communauté de communes (CC) :

PLUI :

La semaine dernière se sont tenus la conférence des maires et le COPIL PLUI : a été présenté l'avancement du diagnostic du PLUI. Les documents seront mis à disposition des élus dès réception à la mairie.

La CC va mettre en en place le sursis à statuer pendant l'élaboration du PLUI, dont la date d'application est prévue en 2020.

Une condition préalable est l'approbation par la CC du PADD (date évoquée : avril 2019).

Organisation du service par rapport à la mise en place du PLUI : 3 agents sont dédiés à ce projet : J. COLIN, C. PLANCOULAINÉ et Martin VOIRET.

L'étude du PLUI est financée à 50% par le Conseil départemental 63.

La question est posée de la possibilité que des décisions du PLUI puissent aller à l'encontre du PLU de Saint-Saturnin: ce n'est pas possible compte tenu de l'existence de l'AVAP, et la commune a gardé la compétence AVAP.

Les échéances sont les suivantes :

Réunions publiques de présentation du diagnostic du territoire pour le PLUI	Saint-Saturnin : 14/11/2018 à 19h30 Martres de Veyre : 12/11/2018 Vic le Comte : 7/11/2018
Présentation PADD à la CC	15/11/2018 matin
COPIL PLUI : avis sur PADD	11/12/2018
COPIL PLUI et conférence des maires	15/01/2019 à 18h30
Débat annuel CC – communes sur la compétence urbanisme (propositions des modifications éventuelles des PLU des communes)	Janvier 2019 Et a priori tous les ans (engagement de la CC)
Présentation du PADD aux communes, Avis des communes sur PADD	Entre Janvier et Avril 2019

La CC s'est engagée à faire une feuille d'infos mensuelle pour le suivi et l'évolution des travaux du PLUI.

Maison THONAT :

Christian PAILLOUX rappelle l'historique du dossier : un bail emphytéotique a été passé entre la CC et l'OPHIS. Toutefois l'OPHIS a des difficultés pour atteindre l'équilibre du budget de l'opération (1 seul logement au lieu de 2 notamment). Le 8 octobre s'est tenue une rencontre entre commune, CC et OPHIS. L'OPHIS demande un allongement de la durée du bail qui passerait de 55 ans à 70 ans. La CC doit passer la décision en conseil. Si c'est validé, le démarrage des travaux pourra débuter début 2019.

Odile VELLETT indique que l'OPHIS a donné son accord pour l'utilisation de la Maison THONAT pour le marché de la création.

Enfance Jeunesse :

Julien ADAMI informe le conseil que la CC prend la compétence à partir de janvier 2019 : cela concerne le temps du mercredi et les petites vacances, mais pas le temps de midi et le périscolaire.

Cela implique :

- Une modification des statuts du SIVOS
- Un travail sur le budget dans le cadre de la nouvelle organisation avec la CC
- La définition des modalités pratiques de fonctionnement entre CC et CLSH.

La structure CLSH sera maintenue, la CC prendrait en charge la prestation du mercredi.

Il indique que la CC a la volonté d'aider la structure, cela va dans le sens d'une cohérence de territoire, avec une vision globale sur la complémentarité des différentes structures au niveau du territoire. Il n'est pas prévu d'ouverture de nouvelles structures sur le territoire. Le focus est fait sur les enfants de 0 à 12 ans dans un premier temps.

Maité BARBECOT rappelle que l'activité du mercredi est aujourd'hui excédentaire, du fait de l'arrêt des TAP des communes voisines, et que le fait qu'il y ait plus d'enfants en attente d'autres.

Il est demandé d'être vigilant par rapport au soutien de la CC, sur le temps du mercredi qui est à l'équilibre, alors que l'animation du midi reste difficile au plan des moyens d'encadrement et des moyens financiers. La prise en charge du mercredi par la CC ne doit pas accentuer les difficultés sur le reste des activités (qui ne pourront plus être compensées par le mercredi).

Projet de territoire :

Les orientations sont validées. A présent toutes les commissions de la CC doivent faire remonter leurs actions. Sylvie BURLLOT va s'en assurer et relancer la dynamique. L'arbitrage sur les actions sera fait le 6/12 lors d'un séminaire des conseillers communautaires et des membres du COPIL Projet de territoire.

Le projet de territoire et le programme d'actions seront présentés le 9 février 2019 en réunion publique.

Tourisme :

Suite au dernier CODIR de l'Office de Tourisme, Christian PAILLOUX fait état d'un bilan mitigé de l'activité touristique sur l'ensemble du territoire. La fréquentation touristique change : avec plus d'extérieurs que de locaux pour l'ensemble des sites sauf Pessade. Un groupe de travail va être lancé pour réfléchir à une nouvelle organisation de gestion des sites de Pessade et de la base nautique d'Aydat. Il informe le conseil que la Maison de Gergovie sera gérée directement par la CC, et non par l'OT.

Par ailleurs la question est posée sur l'avenir de la Maison de la Monne : un recrutement est en cours.

La question des accueils touristiques est également d'actualité, avec une fréquentation toujours en baisse (10% des visiteurs). Il est nécessaire de réfléchir à des points d'accueil plus adaptés.

L'intégration de l'inscription de la chaîne des Puys –Faille de Limagne dans la politique touristique de la CC doit être faite : une réunion a lieu en préfecture le 26/10/2018 à 8h30 sur la gestion du site.

2) Remboursement frais de déplacement d'un agent :

Le conseil valide le remboursement des frais de déplacement de Nathalie BLANC, suite à deux formations réalisées dernièrement, pour un montant de 38.40 €.

3) Assurance risques statutaires :

Le centre de gestion a fait un appel d'offre et propose aux agents CNRACL l'assureur ALLIANZ, et aux agents IRCANTEC l'assureur CNP.

Pour la commune, avec les mêmes options que celles prises par la commune, le taux pour les salariés CNRACL passe de 8.84 à 7.55% et pour les salariés IRCANTEC, il passe de 1.20% à 0.95%.

Le conseil vote à l'unanimité le choix des assurances proposées par le centre de gestion.

4) Promesse achat SAFER :

En début d'année, le conseil a délibéré sur une DIA concernant 3 parcelles (26.89 ares, 1.14ha et 27.14 ares) situées au bord de la départementale côté Chadrat. Compte tenu de la situation « stratégique » par rapport à l'entrée du village au plan environnemental, la commune avait sollicité la SAFER pour qu'elle préempte. Ce qui a été fait, le vendeur a d'ailleurs retiré le bien de la vente.

Un maraîcher - arboricole de St Amant Tallende pourrait être intéressé par ces parcelles. Il est demandé à la commune de prendre un accord de principe pour que la commune achète le terrain au prix initialement prévu (7500 €) et le loue au maraîcher, en attendant qu'il puisse le racheter. Marie-Paule CHAZAL s'étonne que le portage du terrain soit fait par la commune alors que la SAFER peut porter le foncier pour le compte du porteur de projet, pendant 5 ans maximum. Thierry VALEIX et Christian PAILLOUX se renseignent auprès de la SAFER. Le conseil donne un accord de principe sur ce dossier.

5) Projet « les belles échappées » :

L'association « TOULABA OUTDOOR », présidée par M. MEZONNET, propose dans le cadre d'un programme européen avec le Parc des Volcans, de créer un festival sur 3 ans autour de la Monne. La première année, il se déroulerait sur les communes de Saint-Saturnin et Cournols ; les 2^{ème} et 3^{ème} années sur d'autres

communes. Le principe est de lier culture, gastronomie, débats, ballades,... autour de la rivière. Cette première partie du festival se déroulerait sur 2 jours à l'automne 2019. Le budget prévisionnel est de 7 500 €, et il est demandé dans le budget prévisionnel une participation des communes de 500 €/commune.

Christian PAILLOUX a indiqué à M. MEZONNET que la participation de la commune serait soumise aux mêmes critères d'éligibilité que les autres demandes, et qu'il est trop tôt pour donner un accord.

Le maire demande un accord de principe sur la tenue de ce festival dans un premier temps, sans engagement sur le montant de la subvention. Le conseil donne son accord à l'unanimité, en indiquant de tenir compte à la même période du festival des jours de lumières (les 21 et 22 septembre 2019).

6) Informations et questions diverses (tour de table):

Médiathèque :

Après une relance de recherche de bénévolat, il semble que 4 à 6 personnes pourraient être intéressées à prendre l'animation de la médiathèque en remplacement des 2 bénévoles qui ont souhaité laisser la place après de nombreuses années. Une réunion est programmée avec Margaux, de la CC, et Jacqueline COUPAOU vendredi 19/10 à 18 heures, pour la mise en place de la nouvelle organisation.

Dossier de demande de subvention Région (Sylvie BURLLOT):

Le conseil régional AURA a accordé une subvention de 153 600 € au programme déposé concernant l'embellissement du village (soit 50% de subventions sur la plupart des actions proposées).

Il faut donc :

- Travailler sur le règlement d'attribution de la subvention façades : une réunion est programmée **jeudi 18 octobre à 20h30 à la mairie.**
- Lancer l'inscription de Saint-Saturnin à l'association « Petites cités de caractère »
- En profiter pour refaire la brochure touristique de Saint-Saturnin : se rapprocher de l'OT pour les modalités pratiques et financières (compétence de la CC)
- Créer un groupe de travail sur la planification des actions.

Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux – Fond de Ville (Gérard GUITTARD):

Les travaux sont quasiment finis sur la route (manquent uniquement les 2 accès Pagnat et Bayeron).

Pose du nouveau transformateur : le 6 novembre.

Les lignes seront alors tirées, et le vieux transformateur sera démonté en fin de chantier, d'ici fin 2018.

Commission Embellissement (Arlette LEPEYTRE et Arnaud LAPRA):

Suite aux informations données par Gérard GUITTARD, il est proposé de faire deviser l'enfouissement des réseaux pour la portion allant du rond point du fond de ville vers la place du Marché. Même si ce chantier ne pourra être conduit que dans le

cadre de la réfection de la traverse, nous serons prêts et nous saurons combien nous devons investir sur cette portion.

La commission souhaite renouveler l'opération sapins de Noël (1 par quartier). Elle se pose la question de participer à nouveau au concours village fleuri 2019, compte tenu que cette année les espaces verts ont été très peu entretenus, les fleurs ont séché. Les membres de la commission sont démotivés.

Gérard GUITTARD informe le conseil que les employés, qui sont en sous effectif, ont nettoyé toutes les rues, la semaine prochaine, ils se consacrent aux cimetières et aux parcs à fleurs.

Le conseil valide la possibilité de faire appel à un prestataire pour l'entretien du village sur des missions à bien définir. La commission s'engage à préparer une liste de travaux et à la soumettre au conseil pour accord sur les chantiers à faire réaliser à l'extérieur.

La question de la récupération de l'eau de pluie dans le cadre des travaux aux ateliers municipaux est posée : les travaux sont en cours et ce point est bien intégré.

Par ailleurs la guirlande de l'église de Chadrat est à changer. Le coût réside dans la dépose de l'ancienne guirlande, et le montage de la nouvelle, travaux qui ne peuvent être faits par les employés communaux. Le conseil donne son accord pour faire une demande de devis auprès du SIEG mais aussi auprès des électriciens locaux.

Le conseil se pose la question des illuminations de Noël, et du coût engendré comme l'a montré l'ADUHME dans son étude. Il est proposé que la commission mais aussi les conseillers recherchent des pistes d'autres moyens de marquer les fêtes de fin d'année, de façon à être plus cohérent avec notre politique d'économie d'énergie. Sylvie BURLLOT propose d'investiguer du côté de l'association « Villages Etoilés ».

Bacs corten :

Les installer en avril.

Ceci nécessite plusieurs travaux :

- Replanter les arbustes des bacs béton en face de la grange de Mai. Pour cela solliciter la mairie d'Olloix pour la mise à disposition de la mini-pelle pour décaisser la zone de plantation.
- Enlever les bacs béton et installer les bacs corten
- Mettre la terre (+ drainage) en prévision des plantations du printemps.

Voir avec Thierry VALLEIX pour l'organisation des travaux.

Contact CAUE pour avis sur les arbres de la place du 8 mai :

La question posée est : doit-on enlever tous les arbres et replanter, ou bien les remplacer au fur et à mesure ?

Sylvie BURLLOT informe le conseil que la CAUE n'est pas en capacité de donner un avis, et recommande de nous adresser à Eric DEMAZOT, enseignant au Lycée agricole de Marmilhat, dans le cadre d'une prestation de 200 €/diagnostic + 40 €/heure de préparation, avec M. DUBREUIL, qui interviendrait en bénévolat.

Après débat, le conseil donne un accord de principe pour cette démarche dans le cadre d'un devis précis indiquant le nombre d'heures de préparation de la mission.

Clos d'Issac :

Sylvie BURLOT rappelle que le conseil avait évoqué la création d'un groupe de travail pour travailler sur des propositions. Afin d'animer cette démarche, elle a pris contact au Parc des Volcans qui a proposé que cette démarche intègre un ARU (Atelier Rural d'Urbanisme), le site étant complètement dans les objectifs de l'ARU. Pour cela il faut une délibération de la collective porteuse du site. Sylvie BURLOT contacte Sophie Caroline à la CC.

SIVOS Ecole de la Monne (Julien ADAMI) :

La secrétaire, Christine MOUILLAUD a donné sa démission sur 2 missions : le SIVOS, le SIVOM. Elle continue le secrétariat de mairie de Cournols.

Elle sera remplacée par Stéphanie PICARD, pour 12 heures pour le SIVOS et 7h pour le SIVOM (comme auparavant).

Le SIVOS déménage à Saint-Saturnin et s'installera dans le bureau des adjoints : le conseil donne son accord en demandant de faire en sorte que la cohabitation entre le secrétariat SIVOS et l'utilisation pour les permanences des adjoints se passe bien.

Demande de location :

Une habitante de la Roche Blanche a sollicité la mairie pour un petit local de 20 m² pour réaliser une activité de réflexologie. Eventuellement elle pourrait déménager à Saint-saturnin. Pour l'instant il n'y a pas de local disponible à proposer.

Panneaux sur autoroute :

Suite à la sollicitation d'APPR pour le changement des panneaux d'autoroute sur l'A71, le conseil est d'accord pour que soit remis un panneau dans le sens Nord Sud. La CC va être contactée sur ce dossier, qui avait déjà été discuté et pour lequel des décisions avaient été prises au niveau intercommunal.

Chauve-souris Auvergne :

L'association va venir déposer une bâche de protection.

Demande de l'association des anciens combattants :

Elle a demandé de pouvoir repeindre les lettres des monuments aux morts avant les célébrations du 11 novembre. Le conseil valide la demande.

Elle souhaite aussi célébrer le centenaire de la fin de la guerre de 14-18, en y associant l'école. Madame JAFFEUX doit prendre contact avec la directrice rapidement.

Marché de la création :

Odile VELLETT demande à ce que soit mis en place un sens unique chemin de Naja, compte tenu de la fermeture de la rue principale du village.

Commission finances (Marie-Paule CHAZAL) :

1^{ère} commission finances pour préparer le budget 2019 : elle se tiendra le 7/11 à 20h30 à la mairie.

Le conseil municipal est clos à 11h45.

